

Le recensement de 1681 lui comptait cinq domestiques. La même année, sa fille était au pensionnat de la congrégation de Notre-Dame à Villemarie. Sa terre avait alors 45 arpents en valeur. En 1686, Rolland ajouta à sa concession deux terres voisines à l'ouest, les n^{os} 447 et 448 appartenant à Laurent Baurry. Plus tard, il en acquit les continuations. Les terres du fort Rolland formaient donc un vaste domaine au temps du massacre de 1689.

Son commerce a dû être considérable, si l'on en juge par le bilan de 10.000 livres qu'il déposa en 1703.

Non content du trafic qu'il faisait à sa maison de Lachine, il courait les bois et se rendait jusqu'au pays des Illinois, pour échanger avec les sauvages ses marchandises et son eau-de-vie. On lit dans le récit du voyage du comte de Frontenac en 1673, que le gouverneur fut forcé de l'amener avec lui pour le punir d'avoir " donné à boire aux sauvages contre les défenses qui lui en avaient été faites et réitérées," (Margry, t. 1, p. 201.) En un mot, la vie de Rolland n'a été qu'une longue suite d'aventures et de troubles. (Voir Ed. et Ord. t. 2, p. 76 et Jug. et Dél. t. 2, p. 87.)

Doué d'une volonté indomptable et d'une intelligence peu ordinaire, il sut, pendant plus d'un quart de siècle, braver tout le monde. Il suscita des procès à tous et contre tous, contre la fabrique, contre le curé, contre les marguilliers, contre le bedeau, contre le baillif du village, en un mot contre presque tous ceux qui venaient en contact avec lui. On lit dans Basset, à la date du 4 juillet 1674, l'arrangement d'une poursuite criminelle prise contre lui par Nicolas Moisan. C'est lui que René Cuillierier visait dans son testament lorsqu'il suppliait ses enfants d'avoir " les procès en horreur." (*Vieux Lachine* p. 10.) Cuillierier avait eu maille à tirer avec Rolland devant les tribunaux de Villemarie et devant le Conseil Supérieur. J'ai signalé dans ma brochure plusieurs procès de Rolland qui eurent beaucoup de retentissement dans la colonie et causèrent des embarras aux juges et aux autorités. Les jugements et délibérations du Conseil Supérieur, récemment publiés par le gouvernement de Québec, en fournissent de nouveaux exemples et font voir que Rolland était constamment devant ce tribunal. A plus d'une page, on lit que Rolland est parti pour le Conseil à Québec